

Réunion de conseil du 21 mai 2026 à 20h00

Salle du Conseil municipal

Présents :

AUDOUX François, BERNARD Wilfried, BRULANT Christophe, CHEVAIS Claudine, CRELEROT Mélanie, GAUTHIER DUVERGER Annick, LAFITTE Magali, NIORT Jacques, BRISEPIERRE Jérôme, GUINAULT Jacques, STEPHENS Angela,

Excusés :

HUVELIN Damien,

SARRET Régis a donné pouvoir à BRULANT Christophe

FAUPIN Justine a donné pouvoir à LAFITTE Magali

Absente :

WILLHELM Yaëlle

Désignation de la secrétaire de séance : LAFITTE Magali

Présentation du projet Multiservices

• Ordre du jour complémentaire

- Convention d'occupation temporaire du domaine public Pizza Nova

L'ordre du jour complémentaire est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

• **Le compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) :

Madame GAUTHIER DUVERGER Annick souhaite cependant apporter les précisions suivantes concernant la présentation du comité de jumelage qui a été faite lors du conseil précédent :

Le comité repose aujourd'hui sur **trois collèges** :

1. Collège des élus de la Commune

- Maire
- Claudine CHEVAIS (Vice-présidente du comité de jumelage)
- Damien HUVELIN
- Angela STEPHENS
- Annick GAUTHIER DUVERGER
- Régis SARRET
- Justine FAUPIN

(Sachant que 6 élus dont le Maire peuvent voter)

2. Collège des représentants des associations culturelles

- Pastorale (Mme Chassagne)
- Comité des fêtes
- Plan d'eau
- Chorale

- Théâtre
- La Clique
- 6 représentants de l'Eteurbeuil

3. Collège des membres élus du comité

6 membres actifs élus par l'AG et renouvelables par tiers

- Vice-présidente : Madeline LELONG

- **D2026/ 065 - Promesse de location du Multiservices**

Après la présentation du projet de reprise du Multiservices par Mme DEMARBRE Nathalie et les réponses qu'elle a apportées aux conseillers municipaux,

Après avoir pris connaissance des conditions générales du bail dérogatoire proposé (voir annexe jointe),

Monsieur le Maire se retire de la salle et ne prend pas part à la délibération.

Après en avoir débattu, des précisions sont faites concernant le prix du loyer qui sera demandé à Mme DEMARBRE Nathalie :

- Loyer gratuit les douze premiers mois.
- Au 1^{er} renouvellement : Loyer réduit les douze mois suivants à savoir 200€00 HT majoré de la TVA
- Au 2^{ème} renouvellement : Loyer sera de 400€00 HT mensuel majoré de la TVA sauf dérogation ultérieure du conseil municipal. (clause de revoyure).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette promesse de bail et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention(s) : 1

- **D2026/ 066 - Devis aménagement extérieur Maison des Associations (ex lot 10)**

M. le Maire explique qu'initialement, l'aménagement extérieur de la Maison des Associations et de Coworking (lot 10) avait été confié en « quasi régie » à la branche travaux publics du SIMER par la convention 2024/018/ TP signée le 7 janvier 2025. À la suite des difficultés rencontrées sur cette activité par le SIMER qui ont conduit à sa cessation, il a été signé le 9 décembre 2025 un avenant afin de résilier d'un commun accord la convention de travaux (quasi-régie) n° 2024-018/TP conclue entre le SIMER et la Commune de Château-Garnier. Il est donc apparu nécessaire de trouver une autre entreprise pour réaliser ces travaux.

Trois entreprises ont été sollicitées (UNISCOP, Top Renov, Arlaud Iribarren).

Uniscop n'ayant pas souhaité répondre à cette consultation, il est présenté au conseil municipal les devis de Top Renov et d'Arlaud Iribarren.

Après en avoir délibéré, le conseil choisit celui de Arlaud Iribarren pour un montant de 41 204 € HT (49444.80 TTC), et charge la maire de signer tous les documents y afférant.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2026/ 067 - Devis aménagement et végétalisation de l'espace Gavalet**

M. le Maire explique que, comme pour les travaux de la Maison des Associations et de Coworking, l'aménagement et la végétalisation avait été initialement confié en « quasi régie » à la branche travaux publics du SIMER par la convention 2024/17/ TP signée le 19 mars 2025. À la suite des difficultés rencontrées sur cette activité par le SIMER qui ont conduit à sa cessation, il a été signé le 9 décembre 2025 un avenant afin de résilier d'un commun accord la convention de travaux (quasi-régie) n° 2024-017/TP conclue entre le SIMER et la Commune de Château-Garnier. Il est donc apparu nécessaire de trouver une autre entreprise pour réaliser ces travaux.

Deux entreprises ont été sollicitées (Top Renov, Arlaud Iribarren) et leur devis sont présentés au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil choisit celui de Top Renov pour un montant de 73037.70 HT (90045.24 TTC), et charge la maire de signer tous les documents y afférant.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2026/ 068 - Devis aménagement du parking Erfurtshausen**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le parking Erfurtshausen a besoin d'être rénové.

Il convient notamment d'installer des bordures.

Après s'être fait présenté le devis de Top Renov d'un montant de 5 042€00 HT soit 6 050€00 TTC ,

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette rénovation et ce devis.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2026/ 069 Devis éclairage du stade municipal**

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du 15/04/26 le conseil avait émis un avis favorable pour le devis de Citeos n° 25.324.C mais il restait en suspens l'éventuelle nécessité de rajouter des poteaux neufs. Après avoir pris divers contacts, il apparaît que le changement n'est pas absolument nécessaire et, en conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter définitivement le devis de Citeos n° 25.324.C d'un montant de 18 332.00€ HT soit 21 998.40 € TTC et de solliciter Energies Vienne pour une subvention de l'ordre de 50 % ainsi que les différents organismes pouvant apporter une aide à ce projet (Conseil départemental...).

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve l'adoption de ce devis et charge le M. le Maire de solliciter les subventions et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2026/070 - Convention Pizza Nova d'occupation temporaire du domaine public**

M. le maire rappelle que lors de la réunion du 12/03/26 le conseil municipal avait émis un avis favorable pour mettre à disposition de Pizza Nova l'emplacement occupé précédemment par le distributeur de Just Queen pour un montant de 250€ HT par mois soit 3000€ par an (D2026/18).

Toutefois il n'avait pas été précisé quel type de contrat il convenait de faire, le choix devant être fait entre une convention d'occupation temporaire ou un contrat de bail commun.

Après avoir étudié les 2 types de contrat, M. le maire propose d'opter pour la convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'opter pour la convention d'occupation temporaire du domaine public selon les modalités retenues précédemment et charge le maire de signer toutes les pièces y afférent.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2026/ 071 - Restitution du dépôt de garantie de M. Lefebvre 2 rue Alfred Bouchard (logt MSP)**

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Lefebvre a quitté le logement communal sis 2 rue Alfred Bouchard et qu'il convient de restituer tout ou partie du dépôt de garantie qui s'élevait à la somme de 400 €.

Le logement n'ayant pas été rendu dans un état de propreté convenable, il est proposé de restituer le dépôt de garantie diminué du coût des opérations de ménage d'un montant de 258 € (correspondant à 12 h de travail à 21.50 €).

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de restituer la somme de 142 € correspondant au dépôt de garantie diminué du coût des opérations de ménage.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2026/ 072 - Convention de partenariat avec WPD en vue la mise en œuvre de mesures environnementales**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention de partenariat en vue de la mise en œuvre de mesures environnementales (protection de l'avifaune).

Ainsi la société devra :

- Du 1^{er} mars au 30 septembre mettre à l'arrêt les éoliennes en période diurne dont le mât est situé à moins de 100 m d'opérations attractives pour la faune volante
- Réaliser des arrêts pendant une période de 3 jours à compter du début des travaux agricoles (avec redémarrage en période nocturne)
- Tenir un registre de ces mises à l'arrêt « écologique » du Parc éolien et en assurer la disponibilité à tout moment pour l'inscription ICPE

La Commune (le fermier) aura une contribution à la bonne exécution des mesures environnementales envisagées et percevra une indemnisation annuelle de 500€00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Pour :13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2026/073 - Demandes de subventions associations**

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions d'associations pour l'année 2026 :

- Les Crins du sourire
- G Danse
- Secours Catholique
- Au fil du son

Après en avoir délibéré et malgré l'intérêt certain de chacune d'elle,

Compte tenu des contraintes budgétaires,

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à ces associations cette année.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Exercice des délégations de fonctions du Maire

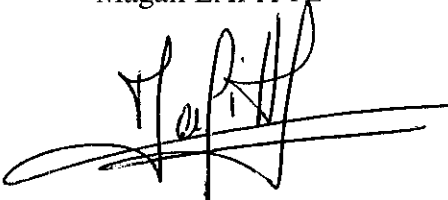
- DIA2026/004 / 3 rue des Violettes
- DIA2026/005 / 3 route de Sommières
- DIA2026/006 / 13 rue Alfred Bouchard
- Signature convention Comité d'échange culturel et de Jumelage

Questions diverses :

- Le point sur les travaux en cours :
 - MAC
 - Choix des couleurs SDB
 - Trottoirs rue de l'Ancienne Poste
 - Sanitaires du Plan d'Eau
- Préparation des élections des délégués aux élections sénatoriales.
- Préparation de la réunion du 30 mai.
- Préparation de la journée du 5 juin.
- Préparation du jumelage : Personnes référentes pour la sécurité du camp jeune. Le point sur le budget prévisionnel
- Fermeture des lignes cuivre du lot 7 en 2030
- Remerciements de Jane & David
- Remerciements Edwige Monfront
- Prochain conseil municipal : vendredi 05/06/26

La secrétaire de séance,

Magali LAFITTE



Le Maire,

François AUDOUX



